

"3A AUDIT & FINANCES"
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 145.000 Euros
Siège social MEYLAN (38240) 5 Chemin de la Trière Bâtiment l'Iliade
494 972 284 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 20 JANVIER 2026

La soussignée, Madame Sandra RUFFINATTO :

Agissant en qualité de Gérante de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "3A AUDIT & FINANCES", Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 145.000 Euros dont le siège social est à MEYLAN (38240) 5 Chemin de la Trière Bâtiment l'Iliade et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 494 972 284.

Statue sur l'ordre du jour ci-après :

- *Constatation de la réalisation définitive de la réduction du capital social de la Société décidée par Décisions Collectives en date du 15 décembre 2025.*
- *Pouvoirs*

CONSTATE :

- . Qu'à ce jour aucune opposition n'a été effectuée par un créancier de la Société, dans le délai légal d'un (1) mois à compter du dépôt au Greffe des Décisions Collectives en date du 15 décembre 2025 ayant décidé la réduction de capital ;
- . Et déclare qu'il est procédé, ce jour, par virement bancaire, au versement par la Société de la somme de VINGT MILLE Euros, au profit de Monsieur Franck EMERY, attestant de la réalisation matérielle du rachat de ses Parts Sociales, sans que ce rachat donne lieu à un acte distinct de ladite décision de la Gérance constatant la réalisation définitive de la réduction du capital social ;
- . En conséquence la réalisation définitive ce jour de la réduction de capital social à concurrence d'un montant nominal de 18.694 Euros par voie de rachat par la Société, en vue de leur annulation, des Parts Sociales de Monsieur Franck EMERY au prix de 20.000 Euros;
- . L'annulation corrélative ce jour desdites Parts Sociales objet du rachat susvisé ;
- . Que le capital social est ainsi ramené de la somme de 163.694 Euros (divisé en 1.331 parts sociales de 122,985581 Euros de nominal chacune numérotées de 1 à 152 inclus et de 2.853 à 4.031 inclus) à la somme de 145.000 Euros (divisé en 1.179 parts sociales de 122,985581 Euros de nominal chacune numérotées de 1 à 152 inclus et de 3.005 à 4.031 inclus), avec effet à compter de ce jour date de constatation de la réalisation de la condition.
- . La modification correlative des articles 6 et 7 des statuts telle que décidée par Décisions Collectives des associés en date du 15 décembre 2025.

POUVOIR

La Gérance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Fait à MEYLAN

Le 20 JANVIER 2026

En deux exemplaires originaux

Mme Sandra RUFFINATTO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small dot.